

LUNDI, le **HUITIÈME** jour du mois de **SEPTEMBRE** deux mille huit, une session régulière du Conseil de la municipalité de Batiscan est tenue à la salle municipale (181, rue de la Salle), à compter de VINGT HEURES à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Châteauneuf, Conseiller  
Monsieur Norman Bonetto, Conseiller;  
Monsieur Yves Gagnon, Conseiller;  
Madame Francine Leblanc, Conseillère,  
Madame Solange Leduc Proteau, Conseillère;

Absence :

Monsieur Mario Trottier, Conseiller; (Absence motivée)

Madame Anne Laganière est aussi présente

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Christian Fortin.

## **1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur Christian Fortin constate le quorum à vingt heures et procède à l'ouverture de la session régulière. Celui-ci nous informe que la séance est enregistrée sur bande magnétique.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Ordre du jour**  
**8 Septembre 2008**

- 1 Ouverture de la session par Monsieur le Maire;
- 2 Adoption des ordres du jour;
- 3 Période de questions (15 minutes);
- 4 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 août 2008;
- 5 Adoption des comptes;
- 6 **RAPPORT DES COMITÉS :**
  - 6.1 **Loisirs de Batiscan;**
  - 6.2 **Bibliothèque;**
  - 6.3 **Service incendie et premiers répondants;**
  - 6.4 **Programme « Mieux Consommer »;**
  - 6.5 **Office municipal d'habitation;**
    - 6.5.1 Dépôt du document confirmant l'approbation des états financiers;
  - 6.6 **Comité consultatif d'urbanisme :**
    - 6.6.1 Renouvellement de mandat;
    - 6.6.2 Remerciements;
- 7 **AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 7.1 **Commission de protection du territoire agricole du Québec – Compte-rendu de la demande et orientation préliminaire – Ferme Tschanz senc;**
  - 7.2 **Acquisition d'une portion du terrain appartenant à la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux :**
    - 7.2.1 Extrait de résolution du Conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux relatif à la vente de la portion du terrain;

- 7.2.2 Extrait de résolution du Conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux relatif à l'emplacement de la borne-fontaine.

## 8 AFFAIRES NOUVELLES :

- 8.1 Nomination d'un maire-suppléant;
- 8.2 Travaux asphalte rue Massicotte –Résolution pour mandat des travaux;
- 8.3 Travaux asphaltage rang Nord – Demande de versement de la subvention;
- 8.4 Colloque de zone ADMQ – Autorisation;
- 8.5 Nominations aux différents comités;
- 8.6 Vente de biens excédentaires appartenant à la municipalité de Batiscan;
- 8.7 Location du photocopieur – Autorisation;
- 8.8 Financement par billets pour l'emprunt au montant de 365 300\$ :
  - 8.8.1 Résolution d'adjudication;
  - 8.8.2 Résolution de concordance;
- 8.9 **CPTAQ** – Orientation préliminaire relative au dossier 355366 relatif à la demande à portée collective de la MRC des Chenaux;
- 8.10 Travaux de débroussaillage – Remerciements au Ministère des Transports.
- 8.11 Projet de règlements relatifs au plan d'urbanisme et avis de motion :
  - 8.11.1 **Projet de règlement** numéro 098-2008 relatif au plan d'urbanisme;
  - 8.11.2 **Avis de motion** – Règlement numéro 098-2008 relatif au plan d'urbanisme;
  - 8.11.3 **Projet de règlement de zonage** numéro 099-2008;
  - 8.11.4 **Avis de motion** – Règlement de zonage numéro 099-2008;
  - 8.11.5 **Projet de règlement de lotissement** numéro 100-2008;
  - 8.11.6 **Avis de motion** – Règlement de lotissement numéro 100-2008;
  - 8.11.7 **Projet de règlement de construction** numéro 101-2008;
  - 8.11.8 **Avis de motion** – Règlement de construction numéro 101-2008;
  - 8.11.9 **Projet de règlement sur les conditions d'émission des permis de construction** numéro 102-2008;
  - 8.11.10 **Avis de motion** – Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 102-2008;
  - 8.11.11 **Projet de règlement sur les permis et certificats** numéro 103-2008;
  - 8.11.12 **Avis de motion** – Règlement sur les permis et certificats numéro 103-2008;
  - 8.11.13 **Projet de règlement sur les dérogations mineures** numéro 104-2008;
  - 8.11.14 **Avis de motion** – Règlement sur les dérogations mineures numéro 104-2008;
- 8.12 Délégation pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation publique sur les projets de règlement d'urbanisme;
- 8.13 Servitudes à acquérir – Autorisations relatives à l'acquisition d'une portion de terrains situés au sud de la route 138 pour la pose d'égouts pluviaux :
  - 8.13.1 **Servitude permanente et temporaire** –Madame Roselle Cossette;
  - 8.13.2 *Servitudes permanentes – Monsieur Léo-Paul Cossette, Commission scolaire du Chemin-du-Roy et 113 138 Canada Inc.*

## 9. CORRESPONDANCES : (Copies disponibles sur demande)

- 9.1 **Gouvernement du Québec** – Ministre des Transports et Ministre responsable de la région de la Mauricie – Subvention de 60 000\$ Aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
- 9.2 **Gouvernement du Québec** – Députée de Laviolette, Ministre des Transports, Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Ministre responsable de la région de la Mauricie – contribution de 1 000\$ pour le projet de la rampe d'accès à la salle communautaire;
- 9.3 **Gouvernement du Québec** – Ministère des transports – Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec – Nouvelles dispositions en matière de réglementation des limites de vitesse sur le réseau routier municipal;

**9.4 Gouvernement du Québec** – Ministère de la Sécurité publique – Semaine de la prévention des incendies 2008;

**9.5 Mutuelle des Municipalités du Québec** – Ristourne 2008;

**9.6 Sûreté du Québec** – Bilan annuel d'activités au 31 mars 2008;

**9.7 Vélo-Québec** – Lettre de remerciements;

**9.8 Culture Mauricie** – Consultation régionale en culture et communications;

**9.9 Conseil de la Fabrique de Batiscan** – Invitation à une rencontre avec Mgr Martin Veillette.

**10. Liste des omises;**

**11 Varia;**

**12 Période de question (30 minutes);**

**13 Levée de l'assemblée.**

#### **Résolution # 08-09-746**

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère  
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption de l'ordre du jour de la session régulière du conseil de la municipalité de Batiscan du 8 septembre 2008, avec dispense de lecture et ajouts à l'item « Varia » des points suivants :

***11.1 Rétrocession aux propriétaires riverains d'anciennes emprises de rue;***

***11.2 Projet rue du Phare – Nouvelle entente de cession avec les nouveaux promoteurs;***

Adopté.

#### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)**

Aucune question n'est adressée.

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 AOÛT 2008**

##### **Résolution # 08-09-747**

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller  
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 août 2008 avec dispense de lecture.

Adopté

#### **5. ADOPTION DES COMPTES**

##### **Résolution # 08-09-748**

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller  
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption des comptes du mois de septembre 2008, au montant de 451 173,83\$ (voir liste des comptes pages 1632-1633)

Adopté.

## **6. RAPPORT DES COMITÉS :**

### **6.1 Loisirs de Batiscan;**

Monsieur Yves Gagnon dépose les états financiers des mois de Juin et Juillet. Monsieur Gagnon résume et dépose le rapport des dépenses et revenus relatif à l'activité de la Fête Nationale qui s'est soldée par un surplus de 2,52\$. Monsieur Gagnon nous trace un court résumé de la saison au terrain de jeux qui s'est récemment terminée. 23 enfants de Batiscan ont participé aux différentes activités tout au cours de l'été. Monsieur Gagnon profite de l'occasion pour remercier les deux monitrices Valérie Lefebvre & Kristel Paquette.

### **6.2 Bibliothèque municipale;**

Madame Francine Leblanc effectue le dépôt des états financiers pour les mois de Mai-Juin et Juillet.

### **6.3 Service Incendie & Premiers Répondants;**

Puisque Monsieur Mario Trottier est absent, ce point est reporté à la prochaine séance.

### **6.4 Programme « Mieux Consommer »**

Madame Solange Leduc Proteau nous informe que le programme est prolongé jusqu'au 3 novembre 2008. Les derniers résultats indiquent un montant cumulé pour Batiscan de 2 335\$. L'objectif fixé par la municipalité est de 3 045\$. Madame Leduc Proteau encourage les gens à participer à ce programme et rappelle que l'objectif consiste à l'aménagement d'une rampe d'accès extérieure pour les personnes à mobilité restreinte.

### **6.5 Office municipal d'habitation;**

#### **6.5.1 Dépôt du document confirmant l'approbation des états financiers;**

Madame Solange Leduc Proteau procède au dépôt du document cité en rubrique. Madame Leduc Proteau nous informe également que des travaux pour la réfection de la toiture seront effectués au cours des prochaines semaines. En terminant, Madame Leduc Proteau souligne que tous les logements sont actuellement loués.

### **6.6 Comité consultatif d'urbanisme;**

#### **6.6.1 Renouvellement de mandat;**

#### **Résolution # 08-09-749**

<b>CONSIDÉRANT</b>	Qu'un poste est vacant au Comité Consultatif d'Urbanisme;
<b>CONSIDÉRANT</b>	Qu'il y a lieu de procéder à une nomination;
<b>CONSIDÉRANT</b>	La volonté de Madame Nancy Gauthier à joindre les rangs du Comité Consultatif d'Urbanisme;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller  
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal nomme MADAME NANCY GAUTHIER à titre de nouvelle membre de ce comité, pour un mandat d'une durée de 2 ans.

Adopté.

### **6.6.2 Remerciements;**

#### **Résolution # 08-09-750**

**CONSIDÉRANT** La fin du mandat de Madame Louise Labissonnière au Comité Consultatif d'Urbanisme;

**CONSIDÉRANT** L'impossibilité de Madame Labissonnière de renouveler ce mandat;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par CHRISTIAN FORTIN, Maire

Et résolu UNANIMEMENT

De remercier Madame **LOUISE LABISSONNIÈRE** pour son implication dans ce comité.

Adopté

## **7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX :**

**7.1 Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec –** Compte-rendu de la demande et orientation préliminaire – Ferme Tschanz senc;

Monsieur le Maire effectue le dépôt de la correspondance reçue relativement à la demande citée en rubrique.

**7.2 Acquisition d'une portion du terrain appartenant à la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux;**

**7.2.1** Extrait de résolution du Conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux relatif à la vente de la portion du terrain;

**7.2.2** Extrait de résolution du Conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux relatif à l'emplacement de la borne-fontaine;

Monsieur le Maire effectue le dépôt des documents relatif aux sujets cités en rubrique.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES :**

**8.1** Nomination d'un maire suppléant;

**Résolution # 08-09-751**

**CONSIDÉRANT** Qu'en l'absence du maire, il est important que celui-ci puisse être remplacé afin de représenter adéquatement la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller  
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De nommer Madame Francine Leblanc à titre de mairesse suppléante jusqu'à la séance du mois de novembre 2008.

Nom	Début du mandat	Fin du mandat
Francine Leblanc	8 septembre 2008	3 novembre 2008

Adopté.

**8.2 Travaux asphaltage rue Massicotte – Résolution pour mandat des travaux;**

**Résolution # 08-09-752**

**CONSIDÉRANT** L'aide financière totalisant une somme de 60 000\$ accordée par la ministre Julie Boulet;

**CONSIDÉRANT** Que cette somme est échelonnée sur une période budgétaire de trois ans;

**CONSIDÉRANT** Que le premier versement de 20 000\$ de cette subvention servira à poursuivre les travaux d'asphaltage de la rue Massicotte;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère  
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan autorise la directrice générale à conclure avec « *Construction & Pavage Portneuf Inc.* » le contrat de travaux d'asphaltage de la rue Massicotte, pour un montant de 20 000\$.

Adopté.

### **8.3 Travaux asphaltage rang Nord – Demande de versement de la subvention;**

#### **Résolution # 08-09-753**

##### **CONSIDÉRANT**

Que la ministre des Transports , Madame Julie Boulet, a accordé une subvention pour l'amélioration du réseau routier à la municipalité de Batiscan;

##### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller  
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'Unanimité

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 24 000\$ pour le rang Nord, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

Adopté.

### **8.4 Colloque de zone ADMQ – Autorisation;**

#### **Résolution # 08-09-754**

##### **CONSIDÉRANT**

Que l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) organise un colloque de zone pour la région de la Mauricie;

##### **CONSIDÉRANT**

Que la formation donnée lors de cette activité est primordiale au perfectionnement de notre directrice générale;

##### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère  
Appuyé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser notre directrice générale par intérim à assister à ce colloque qui se tiendra le 19 septembre prochain et par conséquent, de payer les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement afférents à cette activité.

Adopté.

## 8.5 Nominations aux différents comités;

### Résolution # 08-09-755

**CONSIDÉRANT** Qu'il y a lieu de nommer des représentants (es) au niveau de nos comités;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère  
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De nommer ces personnes aux comités suivants :

Répartition des dossiers pour les membres Du conseil municipal de Batiscan	Conseiller assigné au dossier	Fonctionnaire assigné au dossier
Membres du comité d'aqueduc Batiscan/Ste-Anne-de-la-Pérade	<i>Christian Fortin</i> <i>Norman Bonetto</i> <i>Solange Leduc- Proteau</i>	Anne Laganière Michel Massicotte
Comité du projet d'amélioration au réseau D'aqueduc	<i>Christian Fortin</i> <i>Norman Bonetto</i> <i>Solange Leduc- Proteau</i> <i>Pierre</i> <i>Châteauneuf</i> <i>Mario Trottier</i>	Anne Laganière Michel Massicotte
Comité des travaux publics	<i>Solange Leduc- Proteau</i> <i>Mario Trottier</i> <i>Pierre</i> <i>Châteauneuf</i> <i>Christian Fortin</i>	Michel Massicotte
Comité des ressources humaines	<i>Christian Fortin</i> <i>Solange Leduc- Proteau</i> <i>Yves Gagnon</i> <i>Mario Trottier</i>	Anne Laganière
Délégué municipal aux Loisirs de Batiscan Inc.	<i>Yves Gagnon</i>	Anne Laganière
Déléguée municipale à la bibliothèque	<i>Francine Leblanc</i>	Anne Laganière
Présidente de l'Office municipal d'habitation de Batiscan	<i>Solange Leduc- Proteau</i>	Anne Laganière
Représentant de la municipalité au C.A. de l'OMH	<i>Norman Bonetto</i>	
Directeur du service incendie et responsable des mesures d'urgences	<i>Mario Trottier</i>	Anne Laganière

Délégué municipal du service incendie et du service des Premiers Répondants	<i>Christian Fortin</i>	
Président du Comité consultatif d'urbanisme	<i>Pierre Châteauneuf</i>	Anne Laganière, secrétaire
Comité consultatif d'urbanisme	<i>Solange Leduc-Proteau</i>	
Délégué municipal à la Fondation des Amis du Vieux-Presbytère de Batiscan	<i>Norman Bonetto</i>	Anne Laganière
Représentant municipal au comité du journal Batiscan et ses gens	<i>Francine Leblanc</i>	Anne Laganière
Responsable des infrastructures de la salle municipale et Du terrain des loisirs	<i>Solange Leduc-Proteau</i>	Michel Massicotte
Représentant municipal à la Corporation Touristique de Batiscan	<i>Christian Fortin</i>	Anne Laganière
Responsable de la Politique familiale	<i>Francine Leblanc</i>	Anne Laganière

Adopté.

## 8.6 Vente de biens excédentaires appartenant à la municipalité de Batiscan;

### Résolution # 08-09-756

**CONSIDÉRANT** L'accumulation de divers biens et fournitures de bureau appartenant à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** Que suite au renouvellement des équipements de bureau, certains de ces biens et fournitures se retrouvent en excédent;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère  
Appuyé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la vente des équipements excédentaires appartenant à la municipalité à la population de Batiscan lors d'une activité prévue à cet effet et qu'aucune réservation ou soumission ne sera acceptée; la priorité étant appliquée au premier arrivé, premier servi.

<b>Liste d'effets à vendre</b>	
<b>Quantité</b>	<b>Description</b>
1	Bureau noir avec dessus gris
1	Cafetière
2	Calculatrices à ruban
1	Chaise de bureau ajustable
1	Clavier d'ordinateur
1	Dactylo de marque Brother

1	Dactylo de marque IBM
2	Écrans d'ordinateur
1	Enregistreur vocal
1	Ensemble de store vertical en vinyle
3	Haut-Parleurs
1	Imprimante à matricielle de marque Fujitsu modèle DX 2300
1	Modem
1	Ordinateur portable de marque ACER
2	Répondeurs téléphonique
2	Supports pour écran d'ordinateur (métal)
1	Table en métal à roulettes
1	Tablette en bois 3' avec équerres
2	Tablettes en plastique 1 noire 1 blanche pour clavier d'ordinateur
1	Téléphone

Adopté

### **8.7 Location du photocopieur – Autorisation;**

#### **Résolution # 08-09-757**

**CONSIDÉRANT** Que le contrat de location pour le photocopieur vient bientôt à échéance;

**CONSIDÉRANT** Que notre fournisseur SBM Dijitec nous propose de moderniser notre équipement à coût moindre;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller  
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale par intérim à conclure l'offre offerte par SBM Dijitec pour le remplacement de cet équipement.

Adopté.

### **8.8 Financement par billets pour l'emprunt au montant de 365 300\$ :**

#### **8.8.1 Résolution d'adjudication;**

#### **Résolution # 08-09-758**

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller  
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan accepte l'offre qui lui est faite de **la Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt de 365 300\$ par billets en vertu du règlement numéro **060-2002** au prix de 98,089 échéant en série de **5 ans** comme suit :

17 200\$	3.30%	15 septembre 2009
18 100\$	3.50%	15 septembre 2010
18 900\$	3.80%	15 septembre 2011
19 900\$	4.05%	15 septembre 2012
291 200\$	4.40%	15 septembre 2013

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adopté.

### 8.8.2 Résolution de concordance;

#### Résolution # 08-09-759

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité de Batiscan se propose d'emprunter par billets un montant total de 365 300\$ en vertu du règlement numéro 060-2002;

**CONSIDÉRANT** Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller  
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

**QUE** Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** Les billets seront signés par le maire et la directrice générale par intérim;

**QUE** Les billets seront datés du 15 septembre 2008;

**QUE** Les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

**QUE** Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	17 200\$
2.	18 100\$
3.	18 900\$

4.	19 900\$
5.	20 700\$
5.	270 500\$ (à renouveler)

**QUE**

Pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans ( à compter du 15 septembre 2008) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 060-2002.

Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due pour l'emprunt.

Adopté.

**8.9 C.P.T.A.Q. – Orientation préliminaire relative au dossier 355366 relatif à la demande à portée collective de la MRC des Chenaux;**

**Résolution # 08-09-760**

**CONSIDÉRANT**

Que le conseil de la municipalité de Batiscan a pris connaissance du compte rendu de la demande et de l'orientation préliminaire produite par la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec, suite à une demande à portée collective initiée, le 17 octobre 2007, par la municipalité régionale de comté des Chenaux pour l'ensemble des dix municipalités du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère  
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Batiscan soit favorable à tout le contenu de l'orientation préliminaire produite le 15 août 2008 par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec relativement au dossier numéro 355366.

Adopté.

**8.10 Travaux de débroussaillage – Remerciements au Ministère des Transports;**

**Résolution # 08-09-761**

**CONSIDÉRANT** Les travaux de débroussaillage effectués en bordure de la route 138 par le Ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT** Que ces travaux ont permis d'améliorer considérablement la visibilité et par conséquent la sécurité des usagers de cette route;

**CONSIDÉRANT** Notre entière satisfaction suite à ces travaux;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par CHRISTIAN FORTIN, Maire

Et résolu UNANIMEMENT

Que la municipalité de Batiscan remercie le Ministère des Transports et plus particulièrement Messieurs Marcel Carpentier & Daniel Leclerc pour leur précieuse collaboration pour la réalisation de ces travaux.

Que copie conforme de la présente résolution soit acheminée à Madame Julie Boulet, ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie.

Adopté.

**8.11 Projet de règlements relatifs au plan d'urbanisme et avis de motion;**

**8.11.1 Projet de règlement numéro 098-2008 relatif au plan d'urbanisme;**

**Résolution # 08-09-762**

**PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 098-2008 relatif au plan d'urbanisme  
Projet de plan d'urbanisme révisé**

**CONSIDÉRANT** Que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007;

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

**CONSIDÉRANT** Qu'en vertu de l'article 110.3.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut réviser le plan d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère  
Appuyé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement du plan d'urbanisme révisé numéro 098-2008.

Adopté.

### **8.11.2 Avis de motion – Règlement numéro 098-2008 relatif au plan d'urbanisme**

**Province de Québec  
Municipalité de Batiscan**

Monsieur CHRISTIAN FORTIN, MAIRE, donne **AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 098-2008 relatif au plan d'urbanisme sera adopté.

DONNÉ à Batiscan, ce 8 septembre 2008

---

Anne Laganière  
Directrice générale par intérim

### **8.11.3 Projet de règlement de zonage numéro 099-2008;**

#### **Résolution # 08-09-763**

**CONSIDÉRANT** Que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007;

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

**CONSIDÉRANT** Qu'en vertu de l'article 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut remplacer le règlement de zonage;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller  
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement de zonage numéro 099-2008.

Adopté.

**8.11.4 Avis de motion – Règlement de zonage numéro 099-2008;**

**Province de Québec  
Municipalité de Batiscan**

Madame SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère, donne **AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 099-2008 relatif au règlement de zonage sera adopté.

DONNÉ à Batiscan, ce 8 septembre 2008

---

Anne Laganière  
Directrice générale par intérim

**8.11.5 Projet de règlement de lotissement numéro 100-2008;**

**Résolution # 08-09-764**

**CONSIDÉRANT** Que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007;

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

**CONSIDÉRANT** Qu'en vertu de l'article 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut remplacer le règlement de lotissement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller  
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement de lotissement numéro 100-2008.

Adopté.

**8.11.6 Avis de motion – Règlement de lotissement numéro 100-2008;**

**Province de Québec  
Municipalité de Batiscan**

Monsieur YVES GAGNON conseiller, donne **AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 100-2008 relatif au règlement de lotissement sera adopté.

DONNÉ à Batiscan, ce 8 septembre 2008

---

Anne Laganière  
Directrice générale par intérim

#### **8.11.7 Projet de règlement de construction numéro 101-2008;**

##### **Résolution # 08-09-765**

**CONSIDÉRANT** Que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007;

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

**CONSIDÉRANT** Qu'en vertu de l'article 118 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement de construction;

##### **EN CONSÉQUENCE.**

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller  
Appuyé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère

Et résolu

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement de construction numéro 101-2008.

Adopté.

#### **8.11.8 Avis de motion – Règlement de construction numéro 101-2008;**

**Province de Québec**  
**Municipalité de Batiscan**

Monsieur PIERRE CHÂTEAUNEUF conseiller, donne **AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 101-2008 relatif au règlement de construction sera adopté.

DONNÉ à Batiscan, ce 8 septembre 2008

---

Anne Laganière  
Directrice générale par intérim

#### **8.11.9 Projet de règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 102-2008;**

**Résolution # 08-09-766**

**CONSIDÉRANT** Que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007;

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

**CONSIDÉRANT** Qu'en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère  
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 102-2008.

Adopté.

**8.11.10 Avis de motion – Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 102-2008;**

**Province de Québec  
Municipalité de Batiscan**

Monsieur NORMAN BONETTO conseiller, donne **AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 102-2008 relatif au règlement sur les conditions d'émission des permis de construction sera adopté.

DONNÉ à Batiscan, ce 8 septembre 2008

---

Anne Laganière  
Directrice générale par intérim

**8.11.11 Projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 103-2008;**

**Résolution # 08-09-767**

**CONSIDÉRANT** Qu'en vertu de l'article 145.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les dérogations mineures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller  
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement sur les dérogations mineures  
numéro 103-2008.

Adopté.

**8.11.12 Avis de motion – Règlement sur les dérogations mineures numéro 103-2008;**

**Province de Québec  
Municipalité de Batiscan**

Madame FRANCINE LEBLANC conseillère donne **AVIS DE MOTION** avec  
dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement sur les  
dérogations mineures numéro 103-2008 sera adopté.

DONNÉ à Batiscan, ce 8 septembre 2008

---

Anne Laganière  
Directrice générale par intérim

**8.11.13 Projet de règlement sur les permis et certificats numéro 104-2008.**

**Résolution # 08-09-768**

**CONSIDÉRANT** Que le schéma d'aménagement et de développement  
révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin  
2007;

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent  
l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout  
règlement de concordance;

**CONSIDÉRANT** Qu'en vertu de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et  
l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un  
règlement sur les permis et certificats;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller  
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement sur les permis et certificats numéro 104-2008

Adopté.

**8.11.14 Avis de motion – Règlement sur les permis et certificats numéro 104-2008;**

**Province de Québec  
Municipalité de Batiscan**

Monsieur CHRISTIAN FORTIN, Maire, donne **AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement sur les permis et certificats numéro 104-2008 sera adopté.

DONNÉ à Batiscan, ce 8 septembre 2008

---

Anne Laganière  
Directrice générale par intérim

**8.12 Délégation pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation publique sur les projets de règlement d'urbanisme;**

**Résolution # 08-09-769**

**CONSIDÉRANT** Qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit procéder à une consultation publique sur les divers éléments des projets de règlement d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère  
Appuyé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal délègue à la directrice générale par intérim le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation sur les projets de règlement d'urbanisme.

Adopté.

**8.13 Servitudes à acquérir – Autorisations relatives à l'acquisition d'une portion de terrains situés au sud de la route 138 pour la pose d'égouts pluviaux;**

**8.13.1 Servitude permanente et temporaire – Madame Roselle Cossette**

**Résolution # 08-09-770**

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité de Batiscan projette d'implanter une conduite d'égout pluvial sur le terrain appartenant à Madame Roselle Cossette ) Ptie 154);

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité doit obtenir une servitude à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller  
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

**QUE** La municipalité de Batiscan obtienne de Madame Roselle Cossette une servitude permanente réelle et perpétuelle, permettant la pose, le maintien, l'inspection et l'entretien des conduites souterraines requises pour l'égout pluvial au bénéfice de la rue Principale et une servitude réelle et temporaire, soit pour la durée des travaux de construction permettant à la Municipalité d'utiliser une lisière de terrain additionnelle, parallèle à l'assiette de la servitude permanente, dans le but de faciliter l'exécution des travaux de construction;

**QUE** Les assiettes de servitudes soient conformes au plan et à la description technique préparés par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, le 5 août 2008 (dossier 58078; minute : 13217), telles assiettes étant sommairement décrites comme suit :

- A) Servitude permanente : Ptie 154 de 83,6 m<sup>2</sup>
- B) Servitude temporaire : Ptie 154 de 38,5 m<sup>2</sup>

**QUE** Cette servitude soit établie aux conditions suivantes :

1. Le coût de la mise en place des conduites souterraines servant à l'égout pluvial sera exclusivement aux frais de ladite Municipalité, tant pour les matériaux que pour la main d'œuvre;
2. Le maintien, l'entretien et les réparations desdites conduites souterraines seront effectués exclusivement aux frais de la Municipalité, laquelle demeurera toujours propriétaire desdites conduites souterraines;
3. Tout propriétaire de l'assiette de la servitude permanente ne pourra y construire aucun bâtiment et ce, afin de maintenir cette dite assiette de servitude libre de tout obstacle, en tout temps;

4. Aucun arbre, haie et arbuste ne devront être plantés sur l'assiette de la servitude permanente;
5. Aucune clôture ne devra être érigée sur l'assiette de la servitude permanente, sauf l'érection de clôture latérale divisant les propriétés;
6. La Municipalité devra, après l'exercice de telles servitudes, remettre les assiettes de servitudes (permanentes et temporaires) en aussi bon état qu'elles pouvaient l'être avant l'exercice de tels droits et ce, dans un délai raisonnable;
7. Les bornes et piquets pouvant délimiter le terrain du propriétaire devront être bien localisés et respectés en tout temps;
8. La Municipalité, tant pour elle-même que pour ses préposés, ayants droit ou représentants légaux, devra dégager aux termes de l'acte notarié à intervenir le propriétaire des assiettes des servitudes, ses ayants droit ou représentants légaux, de toute responsabilité civile et publique pouvant résulter de l'exercice de telles servitudes, suite à tout accident ou incident pouvant survenir en raison de l'exercice de telles servitudes;
9. Ces servitudes sont consenties à titre gratuit;
10. La municipalité supportera seule les frais et honoraires de l'acte notarié pour l'établissement des servitudes, copies et publication, de même que les frais et honoraires de l'arpenteur-géomètre, pour la préparation des plans et descriptions techniques;

## QUE

Le Maire et la directrice générale par intérim soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude notarié à intervenir devant Me Martine Baribeau, notaire, de même que tous documents y relatifs, à y faire toutes les déclarations nécessaires et généralement signer, convenir et faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté.

**8.13.2 Servitudes permanentes – Monsieur Léo-Paul Cossette, Commission scolaire du Chemin-du-Roy et 113 138 Canada Inc.;**

**Résolution # 08-09-771**

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité de Batiscan projette d'implanter une conduite d'égout pluvial sur les terrains appartenant à **Monsieur Léo-Paul Cossette** (P-130-1, 131-1 et 131-2 Pties), la **Commission scolaire du Chemin-du-Roy** (146 Ptie) et à **113-138 Canada Inc.** (184 Ptie);

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité doit obtenir une servitude à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère  
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

**Que** la municipalité de Batiscan obtienne :

**De Monsieur Léo-Paul Cossette :** une servitude permanente réelle et perpétuelle, permettant la pose, le maintien, l'inspection et l'entretien des conduites souterraines requises pour l'égout pluvial au bénéfice de la rue Principale;

Que les assiettes de servitudes soient conformes au plan et à la description technique préparés par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, le 22 août 2008 (dossier 58078, minute 13271) telles assiettes étant sommairement décrites comme suit :

Servitude permanente :

Ptie 130-1 de 41,9 mètres carrés  
Ptie 131-2 de 59,0 mètres carrés  
Ptie 131-1 de 33,9 mètres carrés

**De la Commission scolaire du Chemin-du-Roy :** une servitude permanente réelle et perpétuelle, permettant la pose, le maintien, l'inspection et l'entretien des conduites souterraines requises pour l'égout pluvial au bénéfice de la rue Principale;

**Que** les assiettes de servitudes soient conformes au plan et à la description technique préparés par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, le 22 août 2008 (dossier 58078, minute 13275) telles assiettes étant sommairement décrites comme suit :

Servitude permanente :

Ptie 146 de 7,3 mètres carrés

**De 113 138 Canada Inc.:** une servitude permanente réelle et perpétuelle, permettant la pose, le maintien, l'inspection et l'entretien des conduites souterraines requises pour l'égout pluvial au bénéfice de la rue Principale;

Que les assiettes de servitudes soient conformes au plan et à la description technique préparés par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, le 22 août 2008 (dossier 58078, minute 13272) telles assiettes étant sommairement décrites comme suit :

Servitude permanente :

Ptie 184 de 15,3 mètres carrés

**Que** ces servitudes soient établies aux conditions suivantes :

1. Le coût de la mise en place des conduites souterraines servant à l'égout pluvial sera exclusivement aux frais de ladite Municipalité, tant pour les matériaux que pour la main-d'œuvre;
2. Le maintien, l'entretien et les réparations desdites conduites souterraines seront effectués exclusivement aux frais de la Municipalité;
3. Tout propriétaire de l'assiette de la servitude permanente ne pourra y construire aucun bâtiment et ce, afin de maintenir cette dite assiette de servitude libre de tout obstacle, en tout temps;
4. Aucun arbre, haie et arbuste ne devront être plantés sur l'assiette de la servitude permanente;
5. Aucune clôture de devra être érigée sur l'assiette de la servitude permanente, sauf l'érection de clôture latérale divisant les propriétés;
6. La Municipalité devra, après l'exercice de telles servitudes, remettre les assiettes de servitudes en aussi bon état qu'elles pouvaient l'être avant l'exercice de tels droits et ce, dans un délai raisonnable;
7. Les bornes et piquets pouvant délimiter le terrain du propriétaire devront être bien localisés et respectés en tout temps;
8. La Municipalité, tant pour elle-même que pour ses préposés, ayants droit ou représentant légaux, devra dégager aux termes de l'acte notarié à intervenir le propriétaire des assiettes des servitudes, ses ayants droit ou représentants légaux, de toute responsabilité civile et publique pouvant résulter de l'exercice de telles servitudes, suite à tout accident ou incident pouvant survenir en raison de l'exercice de telles servitudes;
9. Ces servitudes sont consenties à titre gratuit;
10. La Municipalité supportera seule les frais et honoraires de l'acte notarié pour l'établissement des servitudes, copies et publication, de même que les frais et honoraires de l'arpenteur géomètre, pour la préparation des plans et descriptions techniques.

**Que** le Maire et la directrice générale par intérim soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les actes de servitude notariés à intervenir devant Me Martine Baribeau, notaire, de même que tous documents y relatifs, à y faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté.

## 9. CORRESPONDANCES (Copies disponibles sur demande)

Monsieur le Maire effectue le dépôt de la correspondance reçue suivante :

- 9.1 **Gouvernement du Québec** – Ministre des Transports et Ministre responsable de la région de la Mauricie – Subvention de 60 000\$ Aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
- 9.2 **Gouvernement du Québec** – Députée de Laviolette, Ministre des Transports, Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Ministre responsable de la région de la Mauricie – contribution de 1 000\$ pour le projet de la rampe d'accès à la salle communautaire;
- 9.3 **Gouvernement du Québec** – Ministère des transports – Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec – Nouvelles dispositions en matière de réglementation des limites de vitesse sur le réseau routier municipal;
- 9.4 **Gouvernement du Québec** – Ministère de la Sécurité publique – Semaine de la prévention des incendies 2008;
- 9.5 **Mutuelle des Municipalités du Québec** – Ristourne 2008;
- 9.6 **Sûreté du Québec** – Bilan annuel d'activités au 31 mars 2008;
- 9.7 **Vélo-Québec** – Lettre de remerciements;
- 9.8 **Culture Mauricie** – Consultation régionale en culture et communications;
- 9.9 **Conseil de la Fabrique de Batiscan** – Invitation à une rencontre avec Mgr Martin Veillette.

## 10 Liste des omises;

Monsieur le Maire effectue le dépôt des correspondances omises.

## 11 Varia;

- 11.1 **Résolution relative à la rétrocession aux propriétaires riverains d'anciennes emprises de rue en vertu de l'article 6 de la Loi sur la voirie;**

### **Résolution # 08-09-772**

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller  
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan consent à rétrocéder aux propriétaires riverains qui en font la demande, les anciennes emprises de rue appartenant à la municipalité ou transférées à la municipalité par le Ministère des Transports, en vertu de l'article 6 de la Loi sur la Voirie, lorsque les emprises de rue ne sont plus occupées aux fins de voie de circulation pour une valeur nominale de 1\$.

Que le Maire et la directrice générale par intérim sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents relatifs à la rétrocession des anciennes emprises concernées.

Il est entendu que les frais de l'acte notarié et de l'arpenteur étant à la charge du demandeur.

Adopté.

**11.2 Projet rue du Phare – Nouvelle entente de cession avec les nouveaux promoteurs;**

**Résolution # 08-09-773**

**CONSIDÉRANT** Que Les Entreprises Michel & Robert Massicotte ont procédé à la vente des terrains visés par l'entente de cession conclue avec notre municipalité;

**CONSIDÉRANT** Qu'il y a lieu de modifier cette entente de cession afin d'y indiquer le nom des nouveaux propriétaires Comptabilité-Fiscalité M & M Inc. (Domaine du Phare);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère  
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité autorise le maire et la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente avec les nouveaux propriétaires, Messieurs Réjean & Yann Montplaisir, opérant sous la raison sociale Comptabilité-Fiscalité M & M Inc. (Domaine du Phare) .

Il est entendu que les conditions demeurent les mêmes et qu'aucune modification ne sera apportée à l'entente originale signée précédemment avec les anciens propriétaires.

Adopté.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**

Aucune question n'est adressée.

**13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Résolution # 08-09-774**

**CONSIDÉRANT** Que les ordres du jour sont expirés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère  
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal procède à la levée de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2008 à vingt heures et cinquante minutes (20h50).

Adopté.

---

Président de la séance

---

Secrétaire de la séance



